



Gundolsheim

**ARRÊTÉ N° 14/2022
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE D'UTILISATION DU TERRAIN DE
FOOTBALL**

La Maire de la Commune de Gundolsheim,

Vu la convention entre l'Association des Maires du Haut-Rhin et la Ligue d'Alsace de Football ;

Vu les conditions météorologiques annoncées les jours à venir ;

Considérant qu'il y a lieu de préserver le terrain de football municipal ;

ARRETE

Article 1 : le terrain de football de Gundolsheim est déclaré impraticable et sera fermé du samedi 2 au dimanche 3 avril 2022 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Président du FC Gundolsheim,
- M. le Président de la Ligue d'Alsace de Football.

Fait à Gundolsheim, le 01/04/2022



La Maire

Annabelle PAGNACCO